

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 04 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 26 février deux mille vingt-six, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13 (dont 2 pouvoirs)

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Damien LE BRESTEC),

Elus Le Cellier : Michael DAVID

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE (pouvoir à Cécile COTTINEAU)

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Damien LE BRESTEC (pouvoir à Jacqueline LE TEXIER)

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Frédéric DELANOUE),

Elus Ligné : Anita MENET Déborah JOURDON

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO, Sylvie FEILLARD

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Maurice PERRION, Aurélie VASSAULT DUVAL,

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°04.03.2026-01 : AUGMENTATION DES TARIFS PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE DU SIVOM

La Présidente explique que lors du débat d'orientation budgétaire présenté en comité syndical le 28 janvier 2026, il était évoqué la nécessité d'augmenter les tarifs pour tenir compte de l'inflation et de ses conséquences sur l'équilibre budgétaire et ainsi éviter des augmentations brutales des tarifs pour les familles. Par ailleurs, une révision du tarif d'adhésion jeunesse, un réajustement de certains tarifs des séjours et une restructuration des tarifs des actions d'autofinancements, s'avèrent nécessaires pour s'adapter aux coûts réels des activités ou des prestations.

En annexe, les modifications effectuées sont surlignées en jaune.

Ces tarifs ont été travaillés et validés par le bureau syndical du 11 février 2026.

Les tarifs d'accueil seront applicables à compter du 6 juillet 2026 sur les structures petite enfance, enfance et jeunesse et les tarifs propres à l'autofinancement et à la location de matériel seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Vu

- Le code général des collectivités territoriales,
- La délibération du 12.03.2025-01 fixant les tarifs pour les services crèches, accueil de loisirs et périscolaires, service jeunesse, actions d'autofinancement et locations de jeux.
- Le débat d'orientation budgétaire présenté lors du comité syndical du 28 janvier 2026
- L'avis favorable du bureau réuni le 11 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0

- D'approuver une augmentation des tarifs du SIVOM,
- D'adopter en conséquence à compter du 6 juillet 2026 les tarifs joints en annexe sur les structures petite enfance, enfance et jeunesse, et d'appliquer les tarifs d'autofinancements et de locations à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.
- Dire que les délibérations antérieures fixant les tarifs sont abrogées dès la mise en application des nouveaux tarifs.

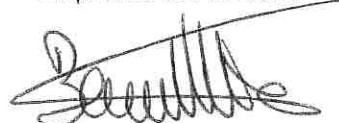
La Présidente

Anne-Marie CORDIER



La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ
Tel : 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr